

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Délégation Open Science

En vertu des art. 12, let. d, et art. 16 à 17, du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 19 juin 2019 une Délégation Open Science. Il lui confie le mandat suivant :

1. Tâches

La Délégation Open Science:

- observe et anticipe les développements dans son domaine d'activité, veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position ;
- s'occupe principalement des thèmes suivants :
 - Anticipation et coordination des thèmes liés à l'Open Science et ses composantes (notamment les infrastructures numériques nationales) ;
 - Anticipation et coordination des thèmes liés à l'information scientifique ;
 - Pilotage stratégique de COSI ;
 - Pilotage du PgB 5 « Information scientifique » et du futur PgB 2021-2024 « Open Science » ;
 - Responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action Open Access ;
 - Etablissement et accompagnement d'une stratégie Open Research Data.
- collabore avec les autres délégations et délégué-e-s pour traiter des questions communes ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers les institutions et services officiels correspondants dans son domaine ;

2. Composition et durée de mandat

- La Délégation Open Science est composée d'un total de 9 membres. Les membres sont élus en tant que représentant-e-s de leur type de haute école respectivement de leur réseau (et pas *ad personam*).
- Elle se compose de
 - 4 représentant-e-s des hautes écoles universitaires, dont un-e représentant-e de chaque EPF ;
 - 2 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées ;
 - 1 représentant-e-s des hautes écoles pédagogiques ;
 - 1 représentant-e du réseau SLiNER ;
 - 1 représentant-e du réseau NICT ;

- La Délégation est placée sous la direction d'un ou d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e représentant différents types de hautes écoles. Les représentants des réseaux ne peuvent pas présider la Délégation.
- La Délégation comprend les invités permanents suivants
 - La coordination du programme « Information scientifique », respectivement du futur programme Open Science ;
 - Le/la responsable du domaine politique de swissuniversities ou son/sa remplaçant/e ;
 - Le/la président-e du groupe d'experts, pour les discussions qui concernent le PgB Open Science ;
 - Le FNS.
- La Délégation peut également inviter les responsables en charge exécutive des mandats assumés par elle, ou tout autre organisation/personne sur son initiative ou celle de la coordination de programme.
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.
- La durée de la Délégation est limitée à juillet 2024. La reconduction de la délégation est soumise à une évaluation. ¹

3. Gestion

- La gestion des tâches de la Délégation est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.

¹ Les tâches relatives au pilotage du PgB Open Science devant être assurée jusqu'à fin 2024 respectivement le 1^{er} semestre 2025, l'ancrage du pilotage du PgB Open Science devra être déterminée dans le cas où la délégation n'est pas poursuivie après août 2024.